Seules les paroles prononcées font foi

Exposé de M. Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat

Combattre les abus pour créer la confiance!

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir à cette conférence de presse et je vous remercie de l'intérêt que vous démontrez par votre présence envers l'aide sociale.
Je vais vous présenter le projet pilote que la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) a mis sur pied pour lutter contre la fraude et les abus dans ce domaine.

Pourquoi un tel projet pilote?

Vous n'êtes pas sans savoir que **l'abus en matière d'aide sociale fait recette** depuis quelque temps. Quelques cas graves ont ému l'opinion, et on comprend que la demande de mesures se soit faite insistante. Cependant, il ne faut pas oublier que la fraude et les abus ne sont le fait que d'une toute petite minorité des bénéficiaires de l'aide sociale, la majorité d'entre eux vivent dans une précarité rendant indispensable une aide pécuniaire, je tiens à le relever.
Cela n'empêche nullement que l'on doive – et en qualité de directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale je ne saurais prétendre le contraire – prévenir et combattre les abus efficacement. Il y va de la confiance dans les services sociaux et de leur crédibilité, et c'est le moindre des égards que l'on doit aux personnes qui sont contraintes d'y recourir. J'ai donc décidé en juin 2007 d'envisager l'engagement d'inspecteurs sociaux pour combattre la fraude et les abus en matière d'aide sociale. Il s'agit d'un projet pilote à durée déterminée dont l'objectif est de montrer si l'aide sociale bernoise peut en retirer des avantages, comme nous l'avions communiqué en été 2007.

Un postulat venait d'être adopté à Bienne dans ce sens, chargeant le conseil communal d'étudier les moyens d'améliorer le contrôle des abus par l'engagement de détectives sociaux. C'est donc naturellement que la SAP a proposé d'assister la ville dans la mise sur pied d'un projet pilote.

Contexte sociopolitique

Ce projet s'inscrit dans un contexte sociopolitique précis, je tiens à le préciser.
Dans le canton de Berne, l'aide sociale repose sur trois piliers, **la prévention**, **l'aide sociale matérielle et l'intégration ainsi que le contrôle et la sanction**.
Diverses études, dont nous vous avons déjà parlé, ont démontré que le système est efficace et qu'il fonctionne bien. La loi sur l'aide sociale offre une base suffisante pour prendre les mesures requises en matière de prévention, d'aide sociale matérielle et d'intégration sociale et professionnelle là où cela s'avère nécessaire. Mais il existe un

certain potentiel d'optimisation dans les trois piliers, notamment dans le contrôle de la répartition des charges (projet LPFC 2012), où nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer l'efficacité par des incitations plus vives.
Le projet d'engager des inspecteurs sociaux pour renforcer les contrôles et la lutte contre les abus doit être vu dans ce contexte. Le contrôle le plus efficace s'effectue en début de procédure, quand il s'agit de déterminer le droit à l'aide sociale. Les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent, avant même de percevoir la moindre somme, fournir des informations détaillées sur leur situation personnelle et économique. De plus, des contrôles sont effectués systématiquement durant toute la durée de la perception et des sanctions prises si nécessaire.

Il faut bien connaître les mécanismes de contrôle actuels de l'aide sociale et pouvoir identifier les effets des mesures et instruments qui ont fait leurs preuves pour évaluer le besoin d'optimisation. C'est pourquoi, et c'est essentiel, le projet pilote a aussi pour but de dresser l'état des lieux de la lutte contre les abus. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'engager quelques inspecteurs sociaux.

Ce projet pilote satisfait aux revendications formulées par le député Adrian Kneubühler, dans la motion adoptée en novembre 2007 par le Grand Conseil, qui demandait de crédibiliser l'aide sociale en renforçant la lutte contre la perception abusive d'allocations. La SAP a été chargée de promouvoir et de renforcer la lutte contre les abus auprès des communes par l'intermédiaire de la péréquation financière et de la compensation des charges ou éventuellement d'autres avantages financiers, tout en laissant à ces dernières le libre choix d'employer les leviers de l'organisation en place ou de recourir à un inspecteur social.

La motion ayant été déposée au moment de la préparation du projet pilote, nous avons déjà réalisé les travaux préliminaires nécessaires à sa concrétisation.

Le mandat donné aux communes par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Le projet pilote doit être profitable à l'aide sociale dans tout le canton et ses conclusions appliquées sur tout le territoire. Après Bienne, d'autres communes ont souhaité y participer. Dans l'intérêt général, la SAP a donc décidé de l'étendre aux communes de Köniz, d'Ittigen et de Berne. Deux communes moyennes, une petite et une grande participent au projet pilote qui reste ainsi de taille maîtrisable.

La SAP leur a donné un mandat qui en décrit les objectifs, le financement et l'organisation mais leur laisse expressément toute latitude de tester leur propre méthode de lutte contre les abus sociaux, ce qui permettra de les comparer entre elles. Vous verrez que les points de vue varient à ce sujet. Le mandat a été conçu pour que l'on puisse tirer un enseignement général des diverses méthodes.

Les objectifs du projet

Il s'agit essentiellement d'analyser et de déterminer les possibilités et méthodes permettant d'identifier et de combattre les différentes formes d'abus dans l'aide sociale:

- déterminer concrètement ce qui peut être atteint par les services sociaux dans le cadre de l'application du principe de subsidiarité et ce qui l'est déjà. Le potentiel d'amélioration des instruments existants sera mis en lumière;

- déterminer si l'engagement d'inspecteurs sociaux offre des avantages supplémentaires;
- améliorer l'information du public et la rendre plus factuelle;
- faire profiter l'ensemble du canton des enseignements du projet pilote.

C'est la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP qui finance l'engagement des inspecteurs sociaux et l'évaluation externe.

Organisation, plan et communication

La collaboration de l'Office des affaires sociales et des quatre communes pilotes forme le noyau dur du projet. Je tiens à ce que d'autres milieux l'accompagnent. Les autres communes intéressées par l'engagement d'inspecteurs sociaux, notamment, siègeront dans un groupe de suivi, issu probablement de la Commission de consultation de l'aide sociale.

Le projet est déjà sur les rails, la planification ayant commencé l'été dernier. Il va durer d'avril à fin octobre 2008, avant d'être évalué. Nous prévoyons d'en publier les résultats à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. C'est rapide, je sais. Mais nous voulons disposer dès que possible de données concrètes sur les mesures et instruments nous permettant de renforcer efficacement la lutte contre les abus sociaux.

La **communication** sur ce projet pilote est essentielle à mes yeux, elle sera coordonnée par mes services en collaboration avec les communes qui y participent.

Je suis sûr que le projet que je viens de vous présenter nous permettra d'avancer dans la lutte contre les abus en matière d'aide sociale et de définir les mesures supplémentaires nécessaires. Permettez-moi de souligner que je tiens à ce que les contacts avec les bénéficiaires de l'aide sociale se déroulent de manière optimale, afin qu'ils n'aient pas le sentiment d'être exclus, à nouveau, mais bien d'être intégrés le mieux possible.

Je vous remercie de votre attention et donne à présent la parole aux représentants des communes participant au projet pilote.

Présentation des diverses méthodes proposées par les communes
Le Directeur mentionne ensuite le projet de la ville de Berne:

La ville de Berne a présenté son projet le 10 mars dernier. Elle est ici aujourd'hui avec les autres communes pour répondre à vos questions.